



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180918-CCPL\_2018\_128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2018

Publication : 20/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 12 septembre 2018  
Date d'affichage : 12 septembre 2018

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents représentés :**

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** David MOURNET

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-128 : RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL SECRETARIAT**

**Rapporteur :** Claude RAYNAUD

Par délibération 2018-35 du 28 février 2018, la CCPL ouvrait un poste d'adjoint administratif afin de renforcer le poste d'accueil secrétariat, à hauteur de 17,5/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019. Il est proposé de porter cette durée hebdomadaire de travail à 35 heures afin de renforcer l'accueil du secrétariat. et de confier de nouvelles missions à l'agent en lien avec la prise de compétence numérique (gestion des sites internet CCPL/Fab Lab, de la plateforme Moodle, du serveur SMS...).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'ouvrir, en accroissement temporaire d'activité, un poste d'adjoint administratif, d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'inscrire les crédits aux différents budgets,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 20/09/2018  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

